

Note d'information sur les honoraires et frais de séjour

Article L1111-3 du code de la santé publique et arrêté du 02 octobre 2008 paru au Journal Officiel du 11 octobre 2008

Je soussigné (e) :

NOM : _____ Prénom (s) : _____

Date de naissance : ____/____/____

Parent de l'enfant hospitalisé (le cas échéant) :

NOM : _____ Prénom (s) : _____

En vertu du code de déontologie médicale, les honoraires sont fixés avec tact et mesure, et il sera répondu à toute demande d'information préalable et d'explication. Le médecin ne peut refuser un acquit des sommes perçues ni imposer un mode particulier de règlement.

L'INTERVENTION CHIRURGICALE

Le Docteur _____, chirurgien conventionné inscrit au conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord, exerce en secteur à honoraire libre /conventionné, vous informe qu'il va effectuer un acte medicotechnique et/ou chirurgical, en réponse à la demande de soins que vous avez formulée.

Les actes médicaux seront les suivants : _____

Code CCAM de l'acte	
Tarif Sécurité Sociale	
Complément d'honoraires	

CMU-C ou AME

RAC-0

Fait à : _____

Le : ____/____/20____, Signature du chirurgien :

J'ai pris connaissance du secteur de conventionnement de la Sécurité Sociale de mon praticien et des compléments d'honoraires qu'il compte pratiquer :

Fait à : _____ Le : ____/____/20____, Signature du patient* :

L'ANESTHÉSIE

Le Docteur _____, qualifié en anesthésie, médecin conventionné inscrit au conseil départemental de l'Ordre des Médecins du Nord, exerce en secteur à honoraire libre / conventionné vous prendra en charge.

Les actes médicaux seront les suivants : _____

Code CCAM de l'acte	
Tarif Sécurité Sociale	
Complément d'honoraires	

CMU-C ou AME

RAC-0

Fait à : _____

Le : ____/____/20____, Signature de l'anesthésiste :

J'ai pris connaissance du secteur de conventionnement de la Sécurité Sociale de mon praticien et des compléments d'honoraires qu'il compte pratiquer :

Fait à : _____ Le : ____/____/20____, Signature du patient* :

FRAIS DE SEJOUR

Les frais de séjour inhérents à l'hospitalisation sont disponibles dans le livret d'accueil de la clinique, sur la fiche annexée "Tarification hôtelière" (disponibles également sur le site HPM : www.groupehpm.com ainsi qu'à l'accueil de la clinique).

Ce document doit être remis, signé par vos soins, lors de l'admission.

Document personnel qui ne doit pas être transmis à des tiers.